

Suresnes, le 11 avril 2022

**Information mensuelle relative**  
**Au nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social**  
**d'Unibel**

Article L 233-8-II du Code de commerce et article 223-16 du Règlement général de l'AMF

Euronext Paris - ISIN FR0000054215 - UNBL

Date d'arrêté des informations	Nombre total d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		Nombre brut	Pm : nombre net *
31/12/2021	2 323 572	4 388 121	4 160 672
31/01/2022	2 323 572	4 388 101	4 160 652
28/02/2022	2 323 572	4 388 101	4 160 652
31/03/2022	2 323 572	4 388 101	4 160 652

\*Total net = nombre total de droits de vote attachés aux actions, moins actions privées du droit de vote.

Toutes personnes physiques ou morales, agissant seules ou de concert qui viennent à détenir, seules ou de concert, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L 233-7 et suivants du code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale à 1 % du capital social et/ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage, doivent informer la Société du nombre total d'actions qu'elles possèdent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils de 1 %.